# DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> Commune de ROYAN

78179

Objet

URBANISME & CONSTRUC-TION. Aliánation de terrains pour la r isation du lotissement "BIRAT"

#### DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1978

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

#### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent

soixante dix huit

le 1er décembre

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Onsi eur TETARD

Etaient présents: MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. mo TACQUET par M. BUJARD

M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents: MM.

VIAUD, BOULAN, BERLAND

M onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire,

M. Le Rapporteur expose :

Par convention en date du 26 Avril 1978, approuvée la 11 Septembre 1978, la Ville de Royan a chargé la Sociét. d'Aménagement des Régions de ROYAN et SAINTONGE (SEMAR-ROYAN SAINTONGE) de réaliser le lotissement "BIRAT".

Aux termes de cette convention, et en particulier en application de l'article 12, la Ville doit céder à la Société les terrains destinés à être revendus, soit à des promoteurs, soit à des particuliers, la superficie intéressée étant de l'ordre de 14.917m2.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale qu'il soit procédé dans les meilleurs délais à cette transaction de manière à poursuivre la réalisation de la maîtrise des sols nécessaires à la réalisation dudit lotissement.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oul l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans de situation et de masse des parcelles à acquérir,

Vu la valeur vénale des parcelles de terrains estimées par la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime.

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville la réalisation du lotissement "BIRAT".

#### DECIDE :

- d'alièner à l'amiable à la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE, l'ensemble des parcelles de terrain pour une superficie de QUATORZE MILLE NEUF CENT DIX SEPT METRES CARRES (14.917m2) nécessaires à ; réalisation dudit lotissement moyennant le prix global et forfaitaire de TROIS CENTS MILLE FRANCS (300.000 F.).
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte authentique à intervenir, qui sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.
- de solliciter de M. le Préfet de la Chte-Mme la déclaration d'utilité publique
- que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 908.20 article 2101 du Budget Primitif 1978.

Pait et délibéré, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les Membres présents.

SOUT, PRÉFECT AC ROCILION...

ARRIVÉ E LE

12. FEV. 1979

DELIBÉRATION EXECUTOIRE
LAST. LE du C. MLI

Prio Maire
L'Addolat Délégué,

(Chatente M. LACHAUD.

### DES SERVICES FISCAUX DE LA CHARENTE-MARITIME

was because it

16, rue de l'Escale 17021 LA ROCHELLE CEDEX

161. : 41-13-11

N/Réf : F.D.

R.C. Nº 1666

V/Réf : Lettre du

15/11/1978 nº 722

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

Monsieur le Directeur de la Société d'Aménagement des Régions de Royan et Saintonge. Hôtel de Ville 17, rue de l'Electricité 17200 - BOYAN ............

OBJET : Projet d'acquisition de terrains à Royan.

Monsieur le Directeur.

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'un ensemble de terrains d'une superficie approximativo de 14 917 m2, sis à Royan "Birat", appartenant à la ville de Royan, et dont l'acquisition est envisagée par votre organisme, en vue de son aménagement en lotissement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale de ce terrain, compte tenu de la superficie inciquée, s'établit comme suit :

- 1ère zone (40 m de profondeur) en bordure de l'avenue du Maine-Arnaud : 1 320 m2 à 46 F =

- 2ème zone (même profondeur) en

retrait de la précédente : 1 320m2 £ 27,60 F = 36 432 F

- 3ème zone (surplus des terrains)

12 277 m2 & 16,50 F = \_\_202\_570 F

Total : 299 722 F

Arrondi à : 300 000 F

...........

60 720 F

1 FEV. 1979 Le Maire ROP 4 Chargest

Jo vous prie, Honsieur le Directeur, de tien vouloir agreer l'expression de ma considération la plus distinguée.

> P/Le Directeur des Services Fiscaux, Le Directeur Divisionnaire des Impôts,

H. COUSIN

DÉPARTEMENT

de la

CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR MER

## VILLE DE ROYAN

#### URBANISME & CONSTRUCTION

----

ALIENATION DE TERRAINS
POUR LA REALISATION DU LOTISSEMENT "BIRAT"

----

# ETAT PARCELLAIRE



Lucien CREISSEL

Vu et présenté par le Maire ROYAN, le 1er Février 1979,

Concellation TETARD.

# ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE
Section	Numéro	Lieudit		INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
BH	39 } 90 } 91 } 761 } 763 } 795 } 797 } 799 } 801 }	BIRAT	14.917m2	VILLE DE ROYAN